

## CHASSE CONTINGENTÉE Petit Marais de Saint-Gédéon

## Automne 2017 RÈGLEMENTS ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION

a) Pour avoir droit de chasser au Petit Marais, les personnes devront être membres en règle de la Corporation (5\$) et avoir acquitté le coût suivant: faire les chèques à Association des Sauvaginiers du Saguenay-Lac-St-Jean. À noter que tous les tarifs incluent la TPS et la TVO.

## Membre Assoc. Sauvaginiers non-membre

PÉRIODE DE CHASSE: - Matin chasse: 30 minutes avant l'heure officielle du lever du soleil jusqu'à

9 hre 30;

- Midi chasse: de 14 h 00 jusqu'à 30 minutes après l'heure officielle du

coucher du soleil.

ARRIVÉE. VÉRIFICA-

TIONS DES PERMIS:

RÈGLEMENT:

Heure: 5 h00 du matin et 13 h 30 pour chasse en après-midi ;

- Stationnement: accueil (suivre les indications).

- Les règlements de chasse fédéraux et provinciaux sont appliqués.

PERMIS EXIGÉS: - FÉDÉRAL: oiseaux migrateurs, PROVINCIAL: petits gibiers;

- DE NON RÉSIDENTS: pour les résidents hors Québec.

PRISES LIMITES: - LIMITES DE PRISE: 6 canards par chasseur par jour.

LIEUX DE CHASSE: - Selon le tirage établi, les chasseurs doivent demeurer en tout temps à

l'intérieur de leur cache pour chasser;

INTERDICTION - Il est interdit de circuler avec une embarcation à moteur tant

SPÉCIALE: électrique qu'à essence.

ÉQUIPEMENTS - Cuissardes ou bottes, canot et équipement de sécurité sur l'eau ;

SUGGÉRÉS: - ARMES RECOMMANDÉES: 12 amélioré modifié, modifié (avec étranglement

amovible pour acier);

- MUNITIONS RECOMMANDÉES: 2, 1, BB, (bernaches) et 2, 3, 4 (canards);

- MUNITIONS INTERDITES: cartouche à balle unique, billes de plomb.

- LE CALIBRE 10 EST INTERDIT.

ÉQUIPEMENTS FOURNIS :

Sur réservation, l'Association vous fournira les vestes de flottaison ainsi

que les appelants.

PROPRETÉ:

Respect strict du milieu naturel de l'environnement, chaque chasseur doit ramasser tous ses déchets ainsi que toutes ses cartouches vides avant de quitter sa cache.

**ENREGISTREMENT:** 

- L'enregistrement des prises est obligatoire à la fin de chaque période de chasse. De plus, nous vous demanderons de prélever une aile sur chaque canard récolté, afin d'établir des statistiques sur la récolte (nombre de mâles/femelles/jeunes/adultes récoltés).